

APPRÉCIATION GÉNÉRALE

Rendez-vous à 10h30 en mairie. Présence de M^r le Maire, de maire-adjoints, de membres du conseil municipal et du responsable technique de la commune. L'accueil a lieu en mairie et un échange entre les personnes présentes permet de resituer le concours dans son contexte, la grille d'appréciation et ses critères. Les objectifs de la commune sont affirmés par ses représentants, à savoir obtenir dans les années à venir la deuxième fleur. **La commune ne souhaite pas cette année être visitée par le jury régional car les travaux de la traversée du centre du village ne sont pas terminés en raison des intempéries, par contre souhaite postuler pour 2015.** Une visite d'une heure est effectuée avec l'ensemble des représentants de la commune. Sont présentés les cheminements piétons, VTT qui longent la Dranse et relient Abondance à Chatel, le cadre de vie et les paysages montagnards, les deux aires de repos et pique-nique couvertes de 100 m² chacune, à la charpente massive qui sont accompagnées d'une signalétique particulièrement esthétique et expressive quant à l'environnement, l'architecture et la culture locale et de tables d'orientation.

La réhabilitation paysagère de la traversée du village est engagée depuis plusieurs années et la dernière tranche de travaux est en cours. À cette occasion les gabarits de la voirie ont été élargis, les espaces publics organisés de manière à libérer des espaces piétons plus conséquents. Un carrefour est en cours d'exécution au niveau de l'église dont le parking a été restructuré et permettra des plantations paysagères basées sur la gamme de plantes durables arbres/arbustes/vivaces. Les tranches de travaux déjà effectuées permettent de percevoir le changement d'aménagement tant dans les perspectives paysagères en direction des montagnes que dans les plantations réalisées. Par ailleurs le mobilier qui accompagne les voiries a été choisi pour sa sobriété et son intégration à cet environnement montagnard, le fleurissement à base de plantes molles est concentré sur le centre du village à la hauteur des hôtels et du monument aux morts.

La réduction du fleurissement estival horticole au bénéfice de plantes vivaces apporte un plus au cadre de vie local se rapprochant beaucoup plus des espaces naturels environnants et constituant l'écrin de la commune.

Au niveau environnement, il est à noter la construction et la mise en service d'une station d'épuration, le zéro phyto appliqué aux espaces communaux. Par ailleurs la commune a été moteur dans la mise en place de deux zones Natura 2000 d'importance, le Massif des Cornettes de Bise et de la Dent d'Oche ainsi que le secteur du Mont de Grange.

La commune organise un concours communal de fleurissement et la sensibilisation du public à l'embellissement du cadre de vie au travers du magazine communal.

AVIS DU JURY / PRÉSÉLECTION AU CONCOURS RÉGIONAL

Vu les évolutions du village et la qualité de l'espace public, le jury propose à la commune de candidater à l'obtention de la 2^{ème} fleur au jury régional en 2015.

Pour plus d'infos sur le concours vous pouvez consulter le site : www.paysages74.fr



Nombre d'habitants : 853

Classement actuel : 0 fleur **1 fleur** 2 fleurs 3 fleurs 4 fleurs

Représentants de la commune :

Maire : MAXIT Bernard - 04 50 73 50 08

Responsable concours : MAULAZ Patrick - 06 43 24 71 65

Responsable(s) SEV : BRESSOUD Sébastien - 04 50 73 50 08

Membres du jury : Visites effectuées par B. DELORME

Date et heure de la visite : 30 juillet 2014



CRITÈRES D'ÉVALUATION

1 / LA DÉMARCHE DE VALORISATION	inexistant	initié	réalisé	conforté
Présentation des motivations pour l'obtention du label par le maire Connaissance et prise en compte des exigences du label Connaissance et prise en compte du contexte local (culturel, économique, social, environnemental...)		*	**/**	****/*****
Stratégie d'aménagement paysager et de fleurissement Cohérence entre le projet municipal, sa réalisation et sa gestion Prise en compte du paysage dans le projet d'aménagement Présence du végétal toute l'année		*	**/**	****
Stratégie de gestion Présence et cohérence de modes de gestion Pertinence de la gestion en fonction des lieux	*	**	**/**	****

2 / ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE	inexistant	initié	réalisé	conforté
Actions vers la population Information Concertation Animation Promotion du label		*	**/**	****
Actions vers les touristes Information / animation Promotion du label		**/**	****/*****	
Actions vers les services municipaux Information / concertation / coproduction		*	**/**	****
Actions vers les autres gestionnaires de l'espace public Information / concertation / coproduction	*	**	****/*****	

3 / PATRIMOINE VÉGÉTAL ET FLEURISSEMENT	inexistant	initié	réalisé	conforté
Arbres Diversité botanique Pertinence des plantations (choix des variétés et des techniques) en fonction des lieux Qualité d'entretien et mesures de protection Renouvellement	*	**	****/*****	
Arbustes, plantes grimpantes Diversité botanique Pertinence des plantations (choix des variétés et des techniques) en fonction des lieux Qualité d'entretien (taille notamment) Renouvellement	*	**	****/*****	
Pelouses, prairies, couvre-sols... Pertinence des plantations (choix des variétés) en fonction des lieux Qualité d'entretien	*	**/**	****	
Fleurissement Diversité botanique Pertinence des compositions (choix des variétés et des techniques) en fonction des lieux Créativité Harmonie des compositions (association végétale, couleurs, volume) Qualité d'entretien		*	**/**	****

4 / GESTION ENVIRONNEMENTALE ET QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC	inexistant	initié	réalisé	conforté
Actions en faveur de la biodiversité Connaissance et inventaire Protection Amélioration Sensibilisation		**/**	****/*****	
Actions en faveur des ressources naturelles Sol (connaissance, protection, valorisation) Eau (origine et économie de la ressource) Intrants (réduction des produits de synthèse et solutions alternatives) Déchets verts (limitation et valorisation) Énergie (réduction des consommations et solutions alternatives)	*	**/**	****	
Actions en faveur de la qualité de l'espace public Maîtrise de la publicité et des enseignes Rénovation et entretien des façades Effacement des réseaux Intégration du mobilier urbain Qualité de la voirie et des circulations Propreté	*	**	****/*****	

5 / ANALYSE PAR ESPACE	inexistant	initié	réalisé	conforté
Pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion Entrées de commune Centre de commune Quartiers d'habitation		*	**/**	****
Pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion Parcs et jardins Jardins à vocation sociale et pédagogique Abords d'établissements publics Cimetières Espaces sportifs Zones d'activité Espaces naturels Maillages et coulées vertes Infrastructures de déplacement Autre espace	**/**	**	****/*****	

6 / LA VISITE DU JURY	inexistant	initié	réalisé	conforté
Présence d'un binôme élu et technicien Organisation de la visite Pertinence du circuit		*	**/**	****/*****

critères spécifiques : critères à apprécier uniquement si la commune est concernée. *

Pour plus d'information :
www.villes-et-villages-fleuris.com

Ces critères d'évaluation ont été établis en concertation avec les communes et le réseau à travers les enquêtes menées par le CNVVF entre 2009 et 2011. Ils ont été formalisés par un groupe de travail qui a associé des représentants des communes, des départements, des régions et du CNVVF.